



Politique de consultation publique

PRÉAMBULE

Les municipalités sont des gouvernements de proximité. Les projets qu'elles entreprennent ont bien souvent un impact significatif sur le quotidien de la population. Les citoyennes et les citoyens qui vivent, travaillent et se divertissent sur un territoire ont donc tous et toutes une voix qui mérite d'être entendue.

Consciente du rôle essentiel de la consultation publique, la Ville de Sorel-Tracy s'est dotée de son tout premier Bureau de la consultation publique en avril 2023. Grâce à ce dernier, elle entend maintenir et bonifier le rôle central de la consultation citoyenne pour rejoindre toutes les personnes et les organismes qui ont des idées à partager en leur fournissant des canaux pour le faire.

À l'aide de la consultation publique, la population a la possibilité de façonner son territoire et d'influencer sa vie de quartier. Avec cette politique, nous souhaitons donc poser les bases pour qu'un maximum de personnes ait la possibilité, et surtout le désir, de contribuer aux démarches de consultations publiques.

Les prochaines pages réunissent les grandes lignes qui serviront de guide pour les démarches futures.



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
RAISONS D'ÊTRE	3
NOS VALEURS	3
SUJETS DES CONSULTATIONS	4
NOS OUTILS	5
LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME	7
À QUEL MOMENT CONSULTER ?	8
NOTRE IMPLICATION	10
ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE DE CONSULTATION PUBLIQUE	12
CONCLUSION	14
RÉFÉRENCES	15



RAISONS D'ÊTRE

- Faire en sorte que les personnes ou les parties prenantes qui pourraient être touchées ou intéressées par une décision aient l'occasion de faire entendre leur voix.
- S'assurer que les mécanismes d'information et de consultation soient accessibles et inclusifs.
- Placer la communication de l'information, la consultation, la participation et l'implication citoyenne au cœur des projets de la Ville de Sorel-Tracy.



NOS VALEURS

Dans sa plus récente planification stratégique, la Ville a identifié trois valeurs qui guideront ses comportements et ses décisions : **bienveillance**, **audace** et **engagement**. Les mêmes valeurs influenceront ses démarches de consultation publique :

BIENVEILLANCE

Les opinions, les idées et les commentaires de chaque personne méritent d'être entendus dans un climat convivial et accueillis avec ouverture d'esprit et respect.

AUDACE

Les démarches de participation citoyenne sont une occasion de bousculer les idées, de faire preuve d'originalité et d'aborder les nouveaux projets en innovant pour répondre aux besoins de la collectivité.

ENGAGEMENT

La participation citoyenne est stimulée par l'engagement des acteurs municipaux à l'intégrer à leurs projets et par l'engagement de la communauté à contribuer aux démarches de participation.

SUJETS DES CONSULTATIONS

Tous les champs qui touchent les compétences de la Ville de Sorel-Tracy sont couverts par cette politique, notamment :



L'ENVIRONNEMENT ET LA RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Exemples : subventions environnementales, verdissement, eau potable et arrosage.



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Exemples : aménagement des parcs et espaces verts, réfection d'une rue, plans et règlements d'urbanisme.



LE LOISIR ET LA CULTURE

Exemples : offre en loisir et culture, infrastructures sportives et bibliothèques.



LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Exemples : logements, politiques et plans d'action (aînés, intégration des personnes handicapées, itinérance).



LE TRANSPORT ET LA MOBILITÉ

Exemples : stationnements, pistes cyclables et circulation dans les quartiers résidentiels.



LA SÉCURITÉ

Exemples : prévention des incendies et sécurité civile.

Cette liste des champs d'application est loin d'être figée dans le temps. Comme une ville est toujours en constante évolution, il va de soi que les champs d'application de la présente politique évoluent avec elle!

NOS OUTILS

En fonction des projets, des sujets et des ressources disponibles, la Ville de Sorel-Tracy peut utiliser différents moyens pour connaître les idées, les besoins et les commentaires de la population. Nous citerons ici les moyens les plus susceptibles d'être retenus. Toutefois, d'autres outils et méthodes pourraient être utilisés en fonction du contexte.



QUESTIONNAIRE OU SONDAGE

Les citoyennes et les citoyens sont invités à répondre à une série de questions qui peuvent être ouvertes ou fermées. Les sondages sont généralement offerts en ligne, et des copies imprimées sont mises à disposition à l'hôtel de ville pour celles et ceux qui en font la demande. Il est aussi possible de cibler des groupes ou des organismes en leur faisant parvenir un lien réservé pour partager leur opinion.



ATELIER DE CONSULTATION PUBLIQUE

Les citoyennes et les citoyens sont invités à participer à un atelier qui peut être animé par le personnel municipal ou par une tierce partie, mandatée par la Ville. Pour ces ateliers, la formule en présentiel sera priorisée, à moins que la formule virtuelle facilite sa tenue.

NOTRE DÉFI : STIMULER LA PARTICIPATION PUBLIQUE!

L'ingrédient premier pour une démarche de consultation réussie : la participation citoyenne! Il n'en demeure pas moins qu'obtenir un taux de participation représentatif reste le plus grand défi pour la plupart des démarches de consultation publique. Les outils énumérés dans cette section sont donc complémentaires les uns des autres pour permettre de rejoindre un maximum de personnes.





COMITÉ AD HOC ET COMITÉS MUNICIPAUX PERMANENTS

Dans certaines situations, par exemple pour des projets de grande envergure qui s'échelonnent sur une plus longue période, la formation d'un comité ad hoc peut être utile. Le comité ad hoc sera alors formé de personnes issues de milieux divers. Ce comité temporaire sera dissous dès que la démarche de consultation sera complétée.

La Ville de Sorel-Tracy peut aussi compter sur certains comités municipaux permanents, notamment le comité du patrimoine, le comité consultatif en environnement et le comité consultatif d'urbanisme, pour connaître certaines orientations citoyennes.



ENQUÊTE ET SONDAGE SUR LE TERRAIN

Selon les projets, le personnel municipal ou encore une firme mandatée par la Ville pourraient profiter de certains événements, activités ou rencontres dans le but de poser des questions aux personnes présentes.



BOÎTE À IDÉES

La Ville de Sorel-Tracy dispose d'une Boîte à idées accessible via son site Web. Cette dernière permet à la population de lancer une idée. Une fois l'idée diffusée, d'autres personnes sont en mesure d'ajouter des commentaires ou encore de montrer leur appréciation. Cet outil a la particularité de ne pas faire partie d'aucune démarche encadrée, puisqu'il est disponible en tout temps et qu'il peut être utilisé pour traiter de tous les sujets.



AMÉNAGEMENT ET URBANISME

UNE PRÉCISION IMPORTANTE!

Comme la grande majorité des municipalités, la Ville de Sorel-Tracy doit se soumettre à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Cette loi a été adoptée par le gouvernement du Québec. On y retrouve différents énoncés qui ont entre autres pour objectif de favoriser un aménagement réfléchi et durable du territoire.

Concrètement, les modifications aux règlements sont soumises à une procédure de consultation établie dans la loi. Par exemple, lorsque des modifications à un règlement de zonage sont prévues ou encore lors de la mise à jour du plan d'urbanisme. Certaines modifications sont assujetties au processus d'approbation référendaire.

Dans ce cas de figure, la consultation citoyenne respecte ce qui est prévu par la loi, incluant notamment la publication d'avis publics dans les délais prescrits et la tenue d'assemblées publiques de consultation. Dans certains cas, un processus d'approbation référendaire pourra être enclenché. Les citoyens concernés peuvent s'opposer sur certains projets de règlement d'urbanisme adoptés par le conseil municipal.

Il est alors important de préciser que ces assemblées sont d'abord menées dans le respect de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.



À QUEL MOMENT CONSULTER ?

Certains critères doivent être pris en compte avant de lancer une démarche de consultation citoyenne.

Afin de déterminer si un projet doit faire l'objet d'une démarche de consultation publique et dans quelle mesure, la Ville de Sorel-Tracy s'appuiera sur différents critères.



RÉSULTAT ATTENDU POUR LE PROJET

Les différentes contraintes associées au résultat attendu pour le projet, notamment l'échéancier, le budget, la réglementation, les ressources humaines disponibles, doivent être prises en compte avant de lancer une démarche de consultation publique.

Une démarche de consultation publique peut être lancée dans un contexte où le résultat attendu est flexible. Si le résultat attendu est déjà déterminé, on pourra prioriser la séance d'information plutôt que la consultation citoyenne.



IMPACTS DU PROJET SUR LA COMMUNAUTÉ

Avant d'entamer une démarche de consultation, il convient d'évaluer les impacts du projet concerné sur la communauté. Quels sont les impacts prévus et comment la démarche de consultation publique peut-elle jouer un rôle positif ?





NOMBRE DE PERSONNES POTENTIELLEMENT TOUCHÉES PAR LE PROJET

Ce critère sera déterminant pour évaluer l'ampleur des démarches à réaliser. Certains projets peuvent avoir un impact très important, mais sur une communauté restreinte. Les moyens utilisés doivent en tenir compte.



MOBILISATION ET INTÉRÊT DE LA COMMUNAUTÉ

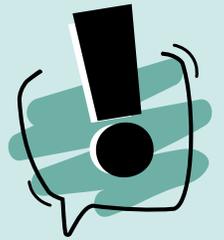
Les citoyennes et les citoyens disposent de divers moyens pour interagir avec la Ville de Sorel-Tracy en dehors d'un processus de participation citoyenne, notamment via les plateformes numériques de la Ville (Facebook, Instagram et LinkedIn), le système de requêtes, les séances du conseil municipal, les demandes d'accès à l'information ou encore par courriel et par téléphone. Toutes ces interactions peuvent permettre d'identifier des projets qui suscitent de l'intérêt, de la curiosité ou des enjeux.

LA SÉANCE D'INFORMATION

Il est possible que certains projets ne se qualifient pas pour un processus de consultation publique. Toutefois, la séance d'information peut être l'alternative retenue afin de garder les personnes touchées par un projet ou une décision bien au fait. Ce sera également l'occasion pour les citoyennes et les citoyens de poser leurs questions et de transmettre leurs commentaires. Il est important de mentionner que le but d'une séance d'information est de transmettre l'information, et non d'influencer la prise de décision ou de modifier un projet.

LA CONSULTATION LORS DES ANNÉES ÉLECTORALES

Afin de conserver un processus de consultation non partisan, **aucune activité de consultation publique ne pourra être tenue pendant la période électorale, c'est-à-dire 44 jours avant l'élection.**



De plus, pour les mêmes raisons, **aucune nouvelle démarche de consultation publique ne pourra être annoncée ou entamée 90 jours avant l'élection.** Toutefois, les démarches de consultation faisant partie intégrante de projets en cours pourront être complétées, à condition de ne pas se dérouler pendant la période électorale.

NOTRE IMPLICATION

Afin de mener à terme les démarches de consultation publique, tous les acteurs de l'appareil municipal sont impliqués.



PERSONNEL ADMINISTRATIF

Les différents services municipaux sont normalement responsables de mettre en œuvre les démarches de consultation publique en collaboration avec le Bureau de consultation publique. De plus, ils ont également les responsabilités suivantes :

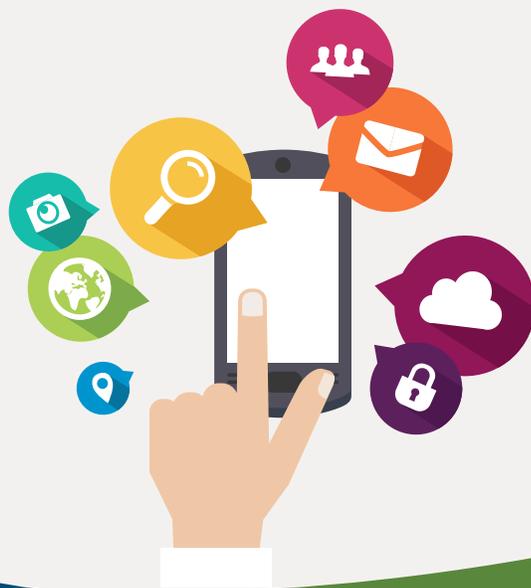
- S'assurer que les paramètres de la démarche leur permettent d'atteindre leurs objectifs ;
- Mettre à profit leur expertise et leurs connaissances afin de fournir toute l'information nécessaire au bon déroulement des activités ;
- Porter une attention particulière à la vulgarisation des éléments plus complexes ou techniques afin qu'ils puissent être compris de toutes les personnes participantes ;
- Accueillir avec ouverture les informations recueillies dans le cadre des activités et en tenir compte dans la réalisation de leurs projets.



SERVICE DES COMMUNICATIONS ET BUREAU DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Le Service des communications, qui englobe le Bureau de la consultation publique, joue un rôle de premier plan puisqu'il s'assure de la mise en œuvre de cette politique. De plus, le Service des communications assumera les responsabilités suivantes :

- Accompagner les différents services dans leurs démarches de consultation publique.
- Assurer la promotion des différentes initiatives de consultation publique afin de rejoindre les personnes qui pourraient être concernées par une démarche.
- Faire une veille active des messages et commentaires reçus via les plateformes de réseaux sociaux et sensibiliser les services municipaux aux enjeux qui touchent la population.





MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les activités de consultation publique ne sont pas des activités partisans. Les membres du conseil municipal sont donc invités à y participer à titre d'observateurs.

Une fois les activités terminées, ils s'assurent de prendre connaissance des résultats des démarches et de les considérer dans leurs décisions.



UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL PEUT-IL LANCER UNE DÉMARCHÉ DE CONSULTATION PUBLIQUE?

Si un membre du conseil municipal souhaite qu'une démarche de consultation publique soit entamée, il peut en discuter avec la direction générale qui pourra ensuite faire les suivis avec le ou les services concernés. Ils pourront ainsi évaluer la pertinence et la faisabilité. Si une démarche est finalement lancée, c'est un membre du personnel administratif, assisté du Bureau de la consultation publique, qui fera toutes les démarches afin d'éviter toute partisanerie.

LE RÔLE EN CONCERTATION DU SERVICE DU LOISIR ET MILIEU DE VIE

Le Service du loisir et milieu de vie sera un allié précieux dans le déploiement des démarches de consultation publique puisqu'il est responsable de la concertation avec les organismes locaux. En fonction des sujets abordés dans les consultations, il pourra :

- S'assurer que les organismes locaux impactés soient bien impliqués dans la démarche ;
- Permettre que la collecte des données pendant les démarches s'aligne avec la concertation établie avec le milieu.

Qu'est-ce que la concertation ?

Concertation : Fait de se concerter, de consulter les parties intéressées avant de prendre une décision, notamment dans les domaines social et politique.

(Source : dictionnaire Usito)



ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE

1 LES SUIVIS INTERNES

Avant d'annoncer le début d'une démarche de consultation publique, la première étape est la coordination à l'interne entre le ou les services qui souhaitent entamer une démarche et le Bureau de la consultation publique.

Il sera alors essentiel de s'assurer que la consultation souhaitée respecte les critères énumérés dans la section *À quel moment consulter*.

2 PRÉPARATION DE LA DÉMARCHE

Une fois que toutes les personnes impliquées se sont entendues sur la pertinence d'une démarche, il faut établir un plan de match qui inclura notamment les éléments suivants :

- Budget
- Échéancier
- Outils retenus
- Public cible et plan de promotion
- Évaluation des enjeux et des défis.

Cette étape pourra également inclure la recherche d'une ressource externe pour accompagner la Ville de Sorel-Tracy dans ses démarches advenant le cas où une expertise précise est requise.

Cette étape se fera en collaboration entre le Bureau de la consultation publique et le ou les services municipaux impliqués.

3 PROMOTION DE LA DÉMARCHE

À cette étape, le Service des communications déploie le plan de promotion établi à l'étape précédente. L'objectif de cette étape est de rejoindre le public cible de la consultation.



4

TENUE DES ACTIVITÉS DE CONSULTATION CITOYENNE

Dans la section *Nos outils*, une liste non exhaustive des différents moyens de consultation citoyenne à la disposition de la Ville de Sorel-Tracy a été dressée.

À cette étape, les outils retenus pour la démarche sont déployés afin d'entendre les idées, les commentaires et les opinions des personnes concernées par la démarche.

Le Bureau de la consultation publique et le ou les services concernés sont particulièrement impliqués à cette étape. Ils ont entre autres pour responsabilité de s'assurer que l'information dont disposent les participantes et les participants est adéquatement vulgarisée pour permettre une bonne compréhension des enjeux.

Au besoin, une ressource externe peut prêter main-forte à la Ville de Sorel-Tracy à cette étape, par exemple pour assurer une plus grande neutralité ou encore fournir une expertise répondant mieux aux exigences du public cible.

5

COMPILATION ET ANALYSE DES DONNÉES RECUEILLIES

Une fois que les consultations citoyennes sont terminées, l'échéancier doit prévoir une période pour permettre l'analyse et la compilation des données recueillies.

Cette étape est réalisée en collaboration entre le Bureau de la consultation publique, le ou les services concernés et la ressource externe, le cas échéant.

À la suite de cette étape, la Ville de Sorel-Tracy sera en mesure de partager les principaux faits saillants de la démarche. Ce sont également ces données qui seront utilisées pour dégager les principales orientations du projet qui avait fait l'objet des consultations.

6

DIFFUSION DES DONNÉES RECUEILLIES ET DES RÉSULTATS

Après chaque démarche de consultation citoyenne entreprise par la Ville de Sorel-Tracy, une synthèse des données recueillies sera rendue publique. Selon l'envergure de la consultation, cette synthèse peut prendre différentes formes, dont celle d'un rapport détaillé.

De plus, en fonction de l'objet de la consultation, la Ville s'assurera de rendre public le projet final à l'issue des consultations.

7

DÉPLOIEMENT DU PROJET

Une fois toutes les étapes précédentes complétées, la Ville de Sorel-Tracy déploiera le projet en établissant un échéancier.

CONCLUSION

Les différentes sections de cette première politique n'ont pas pour prétention de représenter la recette parfaite pour des démarches de consultation publique réussies. Après tout, le succès de la participation citoyenne repose sur un équilibre entre plusieurs facteurs. Néanmoins, cette politique pose les bases pour placer la consultation publique au cœur de nombreux projets municipaux.

C'est également un engagement à réaliser des démarches aussi inclusives que possible pour représenter au mieux les intérêts de la population.

Enfin, cette politique traduit une volonté de continuer d'offrir et de bonifier tous les outils aux citoyennes et aux citoyens pour qu'ils puissent participer aux démarches.

La présente politique entre en vigueur le 16 juin 2025.



RÉFÉRENCES

Boîte à outils (sans date), sur le site de l'Institut du Nouveau Monde. <https://inm.qc.ca/boite-a-outils/>

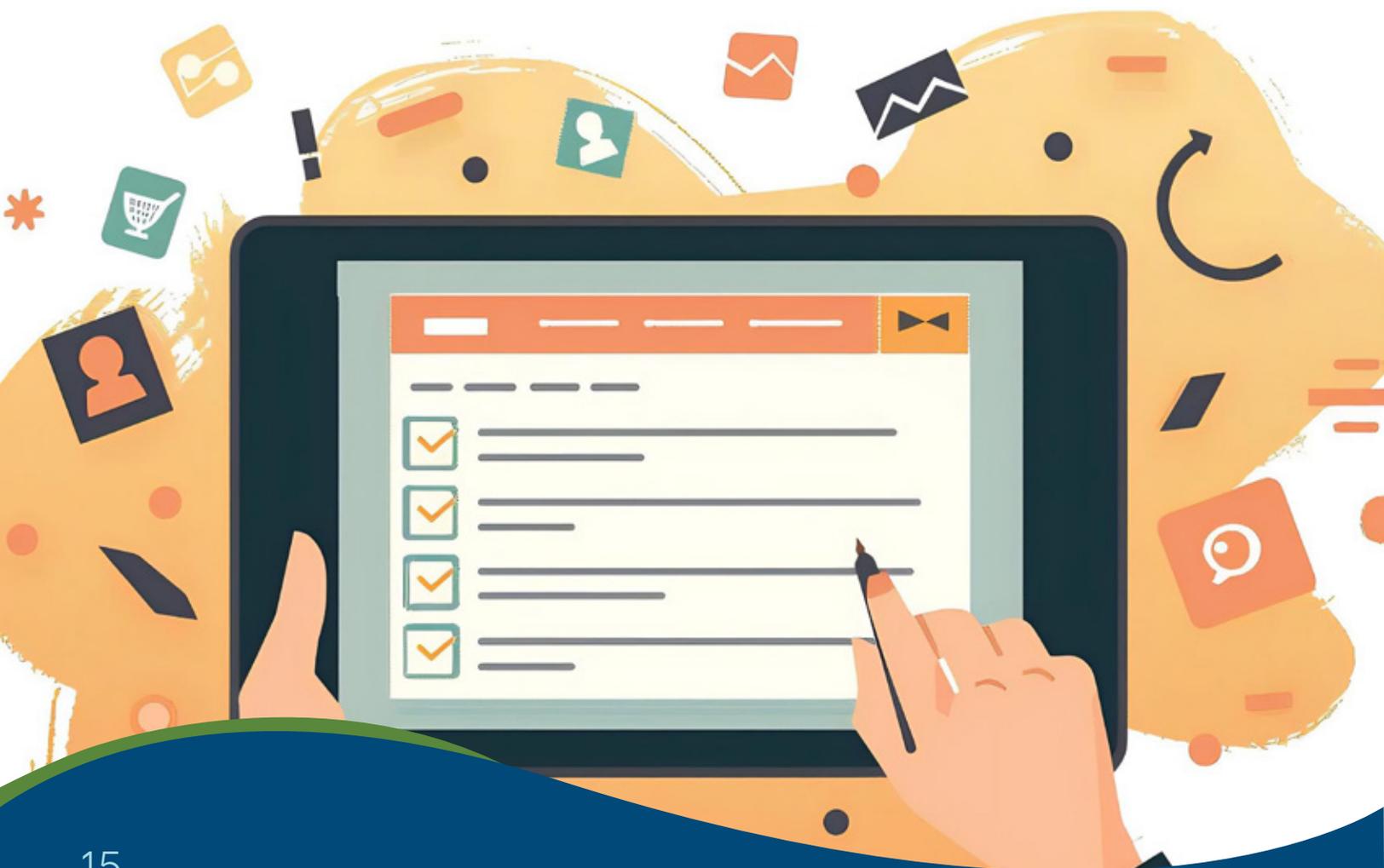
Guide d'élaboration d'une politique de participation publique en aménagement du territoire et d'urbanisme pour les municipalités (sans date), sur le site du Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/amenagement-developpement-territoires/amenagement-territoire/guide-participation-publique>

Les échelles de la participation publique (sans date), sur le site de l'Institut du Nouveau Monde. <https://inm.qc.ca/les-echelles-de-la-participation-publique/>

Office de Participation Publique de Longueuil [Site Web]. <https://www.oppl.quebec/>

Participation citoyenne (sans date), sur le site Espace Muni. <https://espacemuni.org/programmes/participation-citoyenne/>

Ressources (sans date), sur le site Votepour.ca. <https://votepour.ca/ressources>





POLITIQUE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Émission

16 juin 2025

Révision

N/A

Code

113

Responsable : Service des communications

Adoption : Résolution n°2025-06-408

Pour toute question: 450 780-5600
ville.sorel-tracy.qc.ca